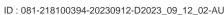
Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 14/09/2023





COMMUNE DE BRIATEXTE DECISION DU MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du TARN

Décision n° 2023-09-12-02 Date : 12 Septembre 2023 Domaine : Louage de choses

Objet: Location petite salle - Cuisine « Espace culture et loisirs »

Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté du Maire en date du 23 mars 2012 relatif au règlement intérieur des salles municipales ; Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 Janvier 2023 relative aux tarifs communaux ;

DECIDE

Article 1: Il est conclu entre la commune de Briatexte et Monsieur MIRANDE – Mutualité Française un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » les 5 et 6 Octobre 2023. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

Article 2: Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

<u>Article 3</u>: Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Briatexte, le 12/09/2023

Le Maire, Alain GLADE

